

## JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Chaque première semaine de vacances scolaires  
et vacances estivales

Les horaires sont variables selon la programmation

Le mercredi après-midi en période scolaire  
14H00 à 18H00

Les jeunes sont accueillis à partir de  
10 ans et jusqu'à 18 ans

## RESPONSABILITÉ

Pendant les temps d'accueil libre,  
les animateurs sont responsables des  
jeunes uniquement lors de leur présence  
dans l'enceinte du local.

Lors des sorties, séjours et activités,  
les inscrits sont sous la responsabilité  
de l'association durant tout le temps  
de l'animation.

## La Maison des jeunes c'est :

- Un accueil le mercredi après-midi
- Un espace aménagé par et pour les jeunes
- Un "Passeport Jeune Volontaire" et un dispositif "Argent de Poche"
- Des réunions jeunes au cours de l'année
- Des permanences pour un accompagnement aux démarches administratives
- Quelques projets ponctuels
- 2 séjours estivaux

## COORDONNÉES



02 40 64 39 88  
06 71 84 37 74



jeunesse@mdpchauve.fr



www.mdpchauve.fr



mdj.chauve



# MAISON DES JEUNES



## ADHÉSION

### Je ne suis pas adhérent à La maison du parc

Pour les familles qui ne sont pas adhérentes à l'association une adhésion individuelle de 4 € est à souscrire.

Cette adhésion donne accès à l'ensemble des activités jeunesse, séjours et activités adultes proposées par La maison du parc.

Un dossier d'inscription sera à compléter auprès de l'association.

Retrouvez davantage de précisions sur notre site internet :

[www.mdpchauve.fr](http://www.mdpchauve.fr)

ou posez vos questions à l'adresse suivante :

[jeunesse@mdpchauve.fr](mailto:jeunesse@mdpchauve.fr)



### Inscription pour les vacances scolaires

Les inscriptions et réservations se font à partir de votre espace famille.

Vous pouvez vous procurer le programme à la MDE, à la MDJ ou sur notre site internet.

N'hésitez pas à vous abonner à la lettre d'information "Jeunesse", via le site internet, pour recevoir automatiquement nos infos.

Pour les temps d'accueil libre, aucune réservation n'est nécessaire.

## TARIFS

Une fois la cotisation annuelle souscrite, les temps d'accueils libres sont gratuits.

Les activités payantes le sont en fonction de votre quotient familial.

### Le dispositif "ADP"

Le dispositif argent de poche permet d'inciter les jeunes de 16 à 17 ans à s'impliquer dans leur environnement communal tout en leur permettant de développer des capacités et en leur donnant accès à une indemnité de 15€ par mission.

### Le "PJV"

Le Passport jeune volontaire est une version simplifiée du dispositif "ADP" destiné aux jeunes de 11 à 15 ans.

Les jeunes peuvent ainsi participer au financement de leurs loisirs et séjours.

